

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1372

Artikel: Taxe Tobin : une bonne idée vieille de 30 ans
Autor: Pahud, Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014528>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une bonne idée vieille de 30 ans

Une association française, Attac, a repris une idée de trente ans, l'idée d'un prix Nobel d'économie, James Tobin. Objectif: s'en prendre à la spéculation financière.

L'ÉCONOMIE S'AFFRANCHIT de tout contrôle démocratique. L'économie se nourrit d'elle-même, se passant du monde réel. Les citoyens contemplant, avec une impuissance de téléspectateurs, les échanges financiers, sans liens avec des échanges commerciaux réels, qui modèlent pourtant leur existence: 1000 milliards de dollars par jour de transactions sur les marchés monétaires internationaux. Cet état du monde n'est ni naturel, ni – par conséquent – fatal. Un mouvement se dessine, qui vise au contrôle, à la transparence, à l'imposition de ces mouvements financiers – et à l'emploi de cet impôt pour susciter un développement durable. Le marché libéré de toute entrave a démontré sa capacité de nuisance et certains réfléchissent dès lors aux moyens qu'ont les collectivités de reprendre le dessus sur le fauve en liberté.

La Taxe Tobin, imaginée en 1972 par James Tobin, économiste keynésien et prix Nobel en 1981, est l'un de ces outils, de ces «grains de sable dans les rouages de la spéculation» qui ne résoudront pas tout, mais constitueront un premier pas vers la domestication de la sphère économique.

James Tobin: «Ce qui me paraît important, la chose principale, c'est de lutter contre cette idée que le marché fera tout bien, en toutes circonstances, que tout ira pour le mieux si l'on n'empêche pas sur la liberté du marché. J'ai trouvé incroyable qu'une des conditions posées à l'assistance offerte par les organisations financières internationales aux pays en difficulté était qu'ils libéralisent encore un peu plus leurs

marchés financiers. Alors que le problème est venu du fait qu'ils avaient déjà des marchés trop ouverts!»

Le principe de la taxe est tout simple: chaque transaction de change est frappée d'une retenue de 0,1%, par exemple. La faiblesse du montant la rend insignifiante pour une seule transaction, mais la taxe décourage les allers et retours multiples. Un aller et retour quotidien, pendant une année, engendrerait un prélèvement total de 48%.

En 1970, le volume mondial des transactions quotidiennes sur le marché des changes s'élevait à 10 milliards de dollars. Il est passé à 75 milliards en 1980, à 500 milliards en 1990 et à 1800 milliards en 1997.

À ce taux, particulièrement bas, de 0,1%, cette taxe rapporterait près de 100 milliards de dollars par an. Elle serait récoltée et administrée par chaque gouvernement, puis répartie entre le pays où elle est perçue et une institution internationale comme le FMI, la Banque mondiale, ou mieux, une structure sous le contrôle des Nations Unies. Cette répartition peut être modulée selon le degré de développement du pays.

La Taxe Tobin aurait plus d'un effet bénéfique: freiner la spéculation, imposer la transparence aux milieux financiers, redistribuer des richesses vers les pays moins développés, promouvoir un développement durable, transférer du pouvoir de l'économie au politique.

Certes, une telle taxe pose quelques problèmes techniques, dont ses adver-

saires s'empressent d'exagérer l'ampleur. Quelques propositions de réponses aux questions les plus couramment évoquées:

- Afin d'empêcher les délocalisations, Peter Garbey, professeur à la Brown University, suggère de taxer la transaction au lieu où le *trader* opère et au moyen d'un programme installé dans son ordinateur.

- Pour contrer les paradis fiscaux, Peter Kenen, professeur à Princeton, propose que les pays pro-tobin appliquent une taxe de 5% aux capitaux provenant de ces paradis. Il serait également envisageable de leur interdire l'accès aux prêts internationaux.

- Pour éviter de taxer les opérations non spéculatives, Tobin propose de taxer la vente de devises au seul client final, et d'épargner les opérations entre banques, qui représentent le 80% de ces ventes de devises.

- Dans le but de toucher les produits dérivés, Tobin propose d'imposer de 0,1% le nominal sur lequel reposent les dérivés qui proposent une opération de change.

- Si la taxe est difficile à mettre en place dans un seul pays, Tobin estime «qu'il suffirait qu'une vingtaine de pays commencent, se mettent d'accord, pour que la taxe puisse prendre corps. Ensuite, [il] pense qu'accepter la taxe pourrait être une des conditions préalables au statut de membre du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale.»

Ce qui prêterite le plus la taxe Tobin, c'est le manque de volonté politique. Car, à l'échelle économique de l'Europe, l'expérience serait envisageable. Les gouvernements sociaux-démocrates sont majoritaires, mais la Taxe Tobin ne semble pas être une de leurs priorités. Pas, ou plus pour certains... Lionel Jospin, candidat, l'avait portée sur son catalogue; il ne l'a plus évoquée depuis qu'il est premier ministre. *cp*

Sources:

- Attac: <http://Attac.org/>
 - Alter Davos, <http://attac.org/alterdavos/>
 - Interview de James Tobin: <http://www.lemonde.fr/actu/economie/tobin/index.htm>.
- Adrien de Tricornot, «Revoilà la taxe Tobin», *Bilan*, 1/98.

Attac et Internet

LA REMISE À l'ordre du jour de la Taxe Tobin doit son succès à l'Internet, que l'association Attac (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) a choisi comme outil privilégié.

À l'origine de l'association: un appel d'Ignacio Ramonet dans le *Monde diplomatique*, en décembre 1997. Attac s'appuie d'abord sur des associations, puis fait très vite des émules sur tout le territoire français, hors de France – préfigurant et expérimentant déjà cette communauté internationale démocratique qu'elle appelle de ses vœux. À fin 98, Attac comptait plus de 4000 membres. En Suisse, il n'existe pas encore de groupe constitué; une motion demandant la promotion de la Taxe Tobin a été déposée au Grand Conseil genevois le 8 septembre 1998.